



Stress hydrique : Le ministère de l'Intérieur appelle à la parcimonie dans l'exploitation d'eau dans les espaces publics

Stress hydrique : Le ministère de l'Intérieur appelle à la parcimonie dans l'exploitation d'eau dans les espaces publics. Face à la menace grandissante du stress hydrique, le ministère de l'Intérieur a pris des mesures strictes pour optimiser l'utilisation des ressources en eau à travers le Royaume. Dans un contexte où les ressources hydriques se rarifient aux quatre coins du pays, le ministère de l'Intérieur a pris l'initiative de prendre des mesures draconiennes. Une circulaire du Département d'Abdelouafi laftit a été adressée le 26 décembre 2023 aux walis et gouverneurs, contenant une série d'actions à mettre en oeuvre pour rationaliser l'exploitation des ressources en eau. Désormais, sont interdits l'arrosage excessif des espaces verts, le nettoyage des lieux publics avec de l'eau, et le remplissage fréquent des piscines publiques et privées. Les commissions régionales chargées du suivi du Programme national d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation seront réactivées pour accélérer les projets. Conformément aux directives ministérielles, les opérateurs de distribution d'eau sont tenus d'organiser des réunions mensuelles pour évaluer la consommation d'eau par quartier. Ces rencontres permettront d'analyser les données de consommation sur une période d'un mois, afin de mettre en oeuvre des actions correctives. Parmi celles-ci, citons la sensibilisation à la rationalisation de la consommation d'eau et le rationnement du débit, tel que la modulation de la pression et des coupures pendant des plages horaires spécifiques.



La circulaire souligne également l'importance de lutter contre les fuites au niveau des canalisations, en exigeant des opérateurs de production et de distribution d'eau un reporting mensuel sur les quantités présumées perdues, ainsi que les actions de colmatage envisageables ou déjà réalisées. Le document ministériel insiste sur la nécessité de renforcer la lutte contre les cas de fraude avérée, tels que le détournement d'eau au niveau des réseaux de distribution et les raccordements illégaux. Il met en lumière le lien entre le non-paiement des frais de consommation d'eau par certains usagers et l'abus d'exploitation de cette ressource. Les collectivités territoriales sont exhortées à élaborer des programmes de recyclage des eaux usées. De plus, le ministère de l'Intérieur préconise l'alimentation en eau potable des localités en difficulté par le biais de camions citernes, ainsi que l'aménagement des points d'eau pour abreuver le cheptel dans les régions touchées par la pénurie d'eau. Les responsables concernés devront rendre compte de l'avancement des mesures prescrites dans la circulaire via un rapport mensuel, accompagné d'une évaluation de la situation hydrique dans leurs régions respectives. Cette initiative vise à instaurer une gestion proactive de l'eau pour faire face aux défis posés par le stress hydrique croissant. Le 28/12/2023 Source web par : lopinion